



## Mise en place d'une unité de Police locale à Dudelange

- 1<sup>er</sup> juin 2026 -

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, la Ville de Dudelange disposera une unité de police locale.

Sa mission consistera à assurer la prévention, l'ordre public et la sécurité sur le territoire communal. Grâce à sa présence visible dans des lieux stratégiques, elle vise également à renforcer le sentiment de sécurité des citoyen·nes.

Le projet de loi n° 8513 relatif à la création d'une unité de police locale a été adopté par la Chambre des députés le 16 octobre 2025.

Le 21 octobre 2025, le collège des bourgmestre et échevin·es de la Ville de Dudelange a adressé une demande écrite au ministre des Affaires intérieures concernant la création d'une telle unité au sein du commissariat de police de Dudelange.

« Nous sommes convaincu·es qu'une présence physique renforcée de la police sur le territoire communal contribuera à intensifier le travail de proximité déjà en place. De plus, cela permettra d'établir une relation de confiance avec les citoyen·nes ainsi qu'avec les acteur·rices locaux·ales. La police est un interlocuteur des citoyen·nes et contribue à améliorer la prévention et la gestion des incidents sur le territoire communal de Dudelange », souligne le bourgmestre de Dudelange, Dan Biancalana.

La mise en place d'une unité de police locale nécessite une analyse préalable de la part de la police. Celle-ci a été réalisée en concertation avec les autorités communales. Dans le cadre d'une réunion du comité de prévention communal, une discussion a eu lieu le 13 janvier 2026 avec des représentant·es du commissariat de Dudelange et de la direction régionale. À l'issue d'un échange constructif et sur proposition commune, il a été possible d'identifier et de délimiter un espace public particulièrement propice à la mise en place d'une unité de police locale.

### **Cette zone comprend les espaces publics suivants :**

- au sud : la zone autour du centre culturel « opderschmelz » (CCRD) et du Centre national de l'Audiovisuel (CNA),
- au nord : la rue Dominique Lang, depuis le parc Émile Mayrisch jusqu'à la gare Dudelange-Ville,

- à l'ouest : la ligne ferroviaire des CFL,
- et à l'est : la rue de la Libération et la rue du Commerce.

La zone prévue pour la surveillance et la présence d'une unité de police locale se situe au centre-ville. Cette zone est particulièrement fréquentée tout au long de la journée. Compte tenu de la forte affluence et de la diversité des usager·ères, la présence permanente d'une unité de police se justifie afin de renforcer la sécurité, d'assurer la prévention et de favoriser la proximité avec les citoyen·nes.

La création de cette unité de police locale sera également intégrée parmi les points soulevés dans le Plan de sécurité locale actuellement en cours d'élaboration.

*Le collège des bourgmestre et échevins,*

*Dan Biancalana, bourgmestre*

*Loris Spina, Josiane Di Bartolomeo-Ries, René Manderscheid, Claudia Dall'Agnol,  
échevin·es*

--